



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Politique du logement

Question écrite n° 47171

#### Texte de la question

M. Jean-Jacques Delvaux attire l'attention de M. le ministre delegue au logement sur les constatations de l'observatoire regional de l'habitat du Nord-Pas-de-Calais relatives aux besoins en logements dans cette region. En effet, le niveau de construction neuve actuel y est evalue entre 10 500 et 12 000 logements par an, ce qui est notoirement insuffisant pour satisfaire les besoins constates. Parallelement, on estime a 23 000 le nombre de logements qu'il conviendrait de rehabiliter chaque annee afin de resorber les situations d'inconfort, c'est-a-dire plus du double du rythme actuel de rehabilitation dans cette region. L'augmentation du nombre de menages combinee au besoin de renouvellement du parc existant impliquent donc la necessite d'offrir entre 17 000 et 20 000 logements par an jusqu'a l'an 2000 afin de repondre pleinement aux attentes tant en neuf qu'en ancien remis sur le marche. Aussi, eu egard aux implications que comportent ces observations en matiere d'activite et d'emploi dans le secteur du batiment, il souhaite connaitre les mesures susceptibles d'etre prises afin de remedier a cette situation de deficit de l'offre nouvelle de logements par rapport a la demande dans le Nord-Pas-de-Calais.

#### Texte de la réponse

Dans le cadre de la loi de finances initiale pour 1997, les deux objectifs prioritaires de la politique du logement mise en oeuvre depuis dix-huit mois seront poursuivis : permettre aux Francais de mieux se loger et soutenir l'activite et l'emploi dans le secteur du logement. La construction de 80 000 logements sociaux, dont 30 000 logements tres sociaux, et l'amelioration de 120 000 autres logements seront financees, maintenant a un niveau eleve l'effort public en faveur du logement social. La reforme du financement des operations de construction de logements locatifs sociaux (PLA) mise en place en octobre 1996 contribue par ailleurs a ameliorer la lisibilite du financement de ces operations. Dans le domaine des travaux d'amelioration du parc prive, 600 millions de francs seront affectes a la prime a l'amelioration de l'habitat, ce qui represente environ 70 000 logements et deux milliards de francs iront a l'agence nationale pour l'amelioration de l'habitat, ce qui concernera environ 100 000 logements. En outre la reduction d'impot en faveur des travaux afferents a l'habitation principale des proprietaires est simplifiee et generalisee : seront eligibles a la reduction d'impot les depenses de grosses reparations, d'amelioration et de ravalement du logement. En ce qui concerne plus particulierement la region du Nord-Pas-de-Calais, pour l'annee 1997, a ete notifie un contingent de PLA de la caisse des depots et consignations de 2 417 logements et de PLA CFF de 253 logements. La dotation fongible en PLA acquisition-amelioration et en Palulos s'eleve a 91,65 millions de francs. La dotation PAH est de 48,74 millions de francs et celle de l'ANAH de 145 millions de francs. Enfin, la politique d'aide a la propriete apporte une reponse a l'aspiration de nombreux menages de la region. Ainsi, la politique menee doit permettre de satisfaire aux besoins de la region.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Delvaux Jean-Jacques](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47171

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée le :** 20 janvier 1997, page 197

**Réponse publiée le :** 21 avril 1997, page 2122